

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 26 septembre 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, S. RICARTE, T. BEAUQUIER, Y. LE MOAL, P. ROUSTAN, J. MALLET, C.JEAN, N. ENJALRIC

**Absents** : J.JEAN,

**Procurations** :

**Secrétaire de séance** : M-C. BANIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Marie Claude BANIOL est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du Jour** :

1. Présentation par l'ONF du nouveau document d'aménagement de la forêt communale de Buzignargues
2. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019
3. Budget principal : décision modificative n°1
4. Demande de subvention Lycée Victor Hugo
5. SIGC : présentation des rapports annuels 2018
6. Mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités 2019/2020
7. Proposition de sondage municipal relatif à l'organisation du 14 juillet
8. Questions diverses

### **1 /Présentation par l'ONF du nouveau document d'aménagement de la forêt communale de Buzignargues**

Monsieur Nicolas Kremer, de l'Office Notarial des Forêts présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la forêt communale de Buzignargues pour la période 2020- 2040.

La forêt communale de Buzignargues d'une surface de 61,37 ha, est composée de 3 parcelles attenantes, situées sur la Commune de Galargues, sur le versant sud du canton de la Pène. Elle est principalement constituée de taillis de chêne vert.

Elle relève du régime forestier par décret présidentiel en date du 4 janvier 1883.

Elle est concernée intégralement par le site Natura 2000 oiseaux de la ZPS des Hautes Garrigues du Montpellierais.

La chasse est pratiquée par le syndicat des propriétaires et chasseurs de Buzignargues sur l'ensemble de la forêt communale. La commune doit prévoir la rédaction d'un bail afin d'officialiser cette activité.

Le projet d'aménagement prévoit :

- Une coupe de taillis, en 2022, sur environ 10.5 ha, pour un volume de bois estimé à 840 m3.
- La pose de panneaux signalétiques d'entrée de forêt, implantés aux deux entrées principales (sur la piste DFCI)

Ces 2 actions sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ne prend pas de décision et souhaite que cette question soit étudiée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **2/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2019.

### 3/ Budget principal : décision modificative n°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des dépenses à réaliser en investissement, il y a lieu d'ajuster les crédits votés au budget primitif le 29 mars 2019.

Elle présente le tableau de virements de crédits suivant :

#### Dépenses d'investissement

Article	Libellé	BP	DM	BP + DM
10226	Taxe d'aménagement	0	15 150.00	15 150.00
165	Caution	1 000.00	700.00	1 700.00
2158	Autres installations	3 000.00	- 3 000.00	0
2161	Collections œuvres d'art	0	3 000.00	3 000.00
2157	Matériel outillage de voirie	5000.00	882.77	5 882.77
<b>TOTAL DM</b>			<b>16 732.77</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>464 964.30</b>	<b>16 732.77</b>	<b>481 697.07</b>

#### Recettes d'investissement

Article	Libellé	BP	DM	BP + DM
10226	Taxe d'aménagement	5 000.00	16 732.77	21 732.77
<b>TOTAL DM</b>			<b>16 732.77</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>464 964.30</b>		<b>481 697.07</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative N°1 telle que présentée.

### 4/ Demande de subvention Lycée Victor Hugo

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention reçue du Lycée Victor Hugo de Lunel. Cette aide financière permettrait aux élèves de terminale littéraire de réaliser un voyage scolaire, à Guernesey, sur les pas de Victor Hugo, au printemps 2020. Une exposition illustrant ce voyage sera ensuite réalisée par les élèves.

Madame le Maire précise qu'une élève de terminale, domiciliée à Buzignargues est concernée par ce projet. Elle précise également que ce projet permettra d'accueillir à Buzignargues l'exposition qui sera réalisée par les élèves à la suite du voyage.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**Accepte** d'aider à titre exceptionnel le Lycée Victor Hugo de Lunel, en lui attribuant une subvention de 50 € pour l'organisation de ce voyage scolaire.

**Souhaite** accueillir l'exposition qui sera réalisée sur ce voyage.

## 5/ Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) : présentation des rapports annuels 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le rapport 2018 du délégataire Véolia Eau relatif à la gestion de l'année 2018
- Le rapport 2018 du Président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
  - Poursuite de l'augmentation du taux de rendement du réseau : 79.5% en 2018 ; l'objectif à atteindre est 82 % en 2021
  - Le prix du m3 d'eau potable : 1.772 € ttc
  - Pour information le prix du m3 d'eau assainie est de 1.91 € ttc (géré par la Communauté de communes)

Elle précise que ces rapports sont consultables sur le site du SMGC.

## 6/ Mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités 2019/2020

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de renouvellement de mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités 2019/2020 (du 9 septembre 2019 au 30 juin 2020) :

- L'association Mediane Tango, pour une utilisation hebdomadaire le lundi de 19h30 à 20h30
- Madame MATHIEU Célia (danse), pour une utilisation hebdomadaire le mardi de 17h30 à 19h30

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**Décide** d'accepter la mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités présentées.

**Décide** de demander une participation financière pour l'utilisation du local et pour participation aux frais de chauffage et d'électricité à hauteur de 100 € par an et par créneau d'une heure, soit 100 € pour Mediane Tango et 200 € pour Mme Mathieu Célia.

**Autorise** Madame le Maire à signer les conventions relatives à cette décision.

## 7/ Proposition de sondage municipal relatif à l'organisation du 14 juillet

Madame le Maire, Mesdames Berger et Baniol, qui sont en charge des animations sur la commune, proposent de recueillir l'avis des administrés, à travers un sondage municipal, concernant l'évolution de la formule du 14 juillet.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation du sondage municipal en vue d'étudier la possibilité de faire évoluer la formule du 14 juillet en fonction des réponses formulées par les administrés.

## 8/ Questions diverses

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur Lacombe Christophe pour la remise en état du Monument aux morts, (travaux de sablage et de peinture des statues et de la grille basse). Le devis présenté est de 3 500 € HT.

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup dans le cadre des Fonds de concours 2020.

*Le Conseil Municipal,*

**Accepte** le devis de Monsieur Lacombe Christophe pour la remise en état du Monument aux morts.

**Autorise** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au titre des fonds de concours 2020, pour la restauration du monument aux morts.

**Précise** que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au budget 2020.

Une fois les travaux réalisés, la commune fera appel à Monsieur Jean-Louis Esteve, qui s'est proposé bénévolement, pour un entretien régulier de la peinture.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de permis d'aménager pour le lotissement L'Orchidée, déposée par Hectare SA, pour la réalisation de 32 lots en continuité du lotissement existant Le Petit Piou, a été rejetée par la DDTM. La raison principale apparaît comme étant l'absence de Plan Local d'Urbanisme sur la Commune.

Le Conseil Municipal considère à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'établir un document d'urbanisme, que la Commune doit rester soumise au Règlement National d'Urbanisme en attendant les évolutions futures au sein de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 23h30.

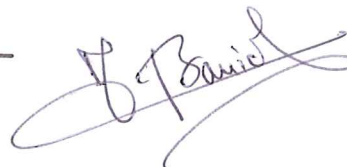
**A. ROUVIERE-ESPOSITO**



**S. RICARTE**



**M-C. BANIOL**



**C. JEAN**



**R-M. BERGER**



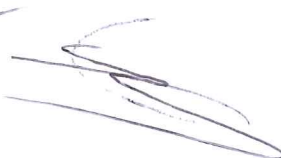
**Y. LE MOAL**



**P. ROUSTAN**



**N. ENJALRIC**



**J. MALLET**



**J. JEAN**

**T. BEAUQUIER**

